Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Adoption simple de l'enfant majeur de mon époux

Par Visiteur

Je souhaite adopter l'enfant (majeur) de mon époux en adoption simple. Est-ce qu'il me faut engager un avocat ou est-ce que la procédure peut se faire par moi-même toute seule?
Merci de votre réponse

Par Visiteur

Bonjour Madame

Est-ce qu'il me faut engager un avocat ou est-ce que la procédure peut se faire par moi-même toute seule?
Nul besoin d'un avocat il vous suffit de saisir le JAF. Pour cela adresser vous au greffe du tribunal de grande instance du lieu ou réside la personne que vous souhaitez adopter.

Cordialement